

**La navette Gare Étales-Le Touquet** circule les week-ends, les jours fériés (horaires du dimanche) et tous les jours pendant les vacances scolaires (zone B et C) sous réserve de modification.

**GARE ÉTALES LE TOUQUET**

- 1 Gare SNCF (Étales)
- 2 Pont Rose (Étales)
- 3 Fontaine Médicis (Cucq)
- 4 Av. de Latrre de Tassigny
- 5 Musée
- 6 Av. J.-L. Sangnet
- 7 Av. de l'Hippodrome
- 8 Mille Agréments
- 9 Quentovic
- 10 Square Robert Lassus
- 11 Mairie - Église
- 12 Thalasso
- 13 Mayvillage

**CENTRE NAUTIQUE DE LA BAIE DE CANCHE**

**PARC NATUREL DE LA BAIE DE CANCHE**

**MAISON DES ASSOCIATIONS ET CULTURES**

**PARC ÉQUESTRE**

**GENÈRE SPORTIF**

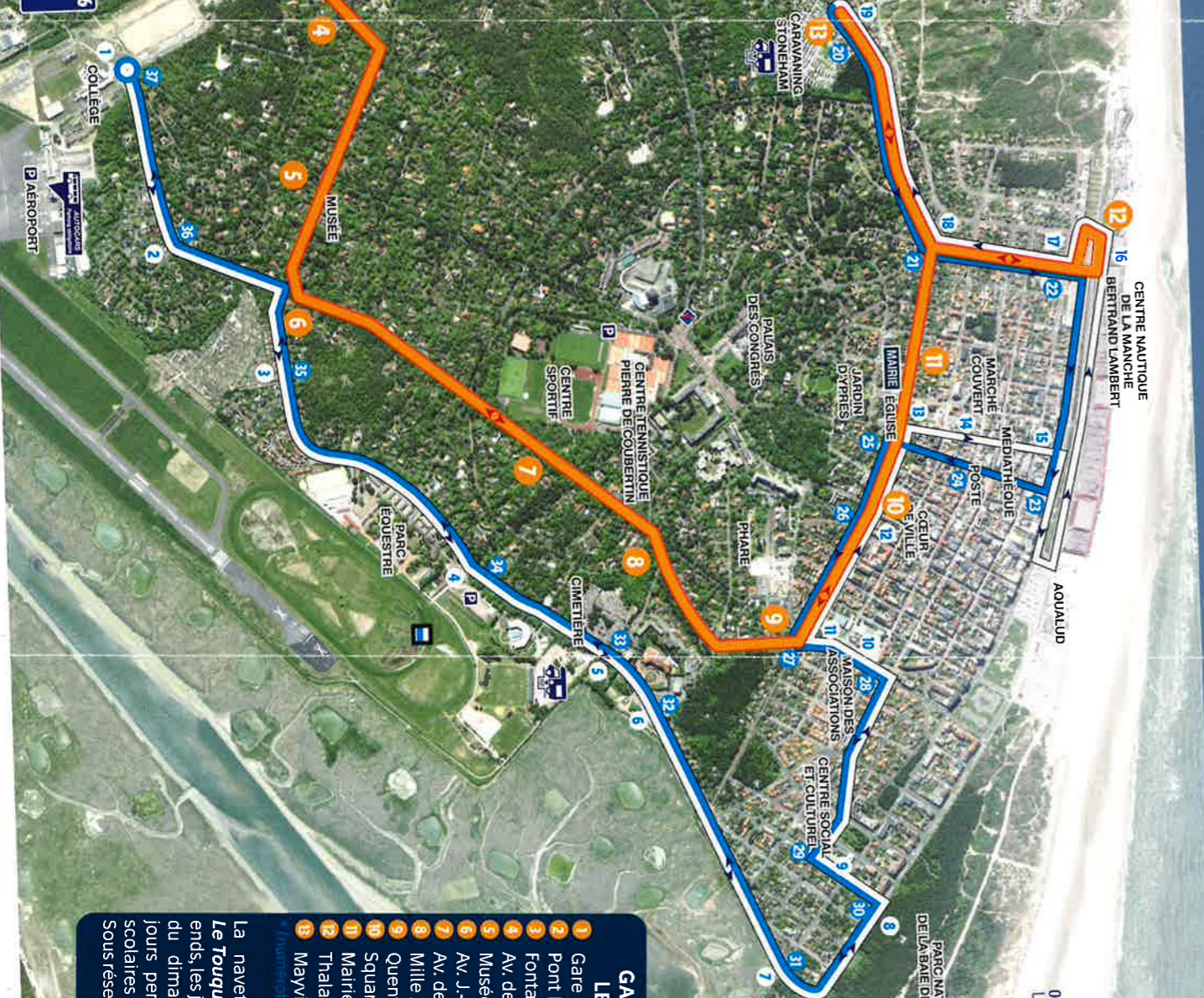
**GENÈRE TENNISQUE PIERRE DE GOUBERTIN**

**MUSÉE**

**COLLEGE**

**AEROPORT**

**ETAPLES SUR MER**



MER & FORÊT	
1	Collège
2	LN
3	Armand Durand
4	Hippotel
5	Cimetière
6	Pagnol-Canche
7	Hôtel Best Western Base Nord
8	Thierry Sabine Centre Social
9	Maison des Associations
10	Maison des Associations
11	Giratoire Quentovic
12	Square Robert Lassus
13	Mairie-Église
14	Marché
15	Plage
16	Thalasso
17	Atlantique
18	Giratoire Atlantique
19	Camping Stoneham
20	Camping Stoneham
21	Giratoire Atlantique
22	Atlantique
23	Plage
24	Poste
25	Mairie - Église
26	Square Robert Lassus
27	Giratoire Quentovic
28	Maison des Associations
29	Centre Social
30	Thierry Sabine
31	Base Nord
32	Pagnol-Canche
33	Hôtel Best Western
34	Cimetière
35	Hippotel
36	Armand Durand
37	LN
38	Collège

La navette **Mer & Forêt** circule les week-ends, les jours fériés, le jeudi matin et tous les jours pendant les vacances scolaires (Zone B et C) sous réserve de modification.

#### AVEC LA VIGNETTE... RESTEZ ZEN !

- TARIF DES VIGNETTES ANNUELLES :**
- ▲ **Stationnement toutes zones** ..... **64€**
  - vignette réservée aux contribuables de la commune : présentation de la dernière taxe habitation ou taxe foncière, carte grise.
  - aux artisans ainsi qu'aux professionnels des services à domicile touquettois sur présentation de justificatifs : carte grise, extrait d'immatriculation DI de l'année, extrait Kbis, document officiel comportant le code APE de la société.

**Pour tout autre renseignement, merci de nous contacter au : 03 21 06 72 72**

- ▲ **Stationnement toutes zones** ..... **95€**
- Vignette réservée aux artisans et aux professionnels des services à domicile non touquettois sur présentation de justificatifs (voir liste ci-dessus).

- ▲ **Stationnement zone verte** ..... **44€**
- Vignette délivrée pour tous sans justificatif.

- ▲ **Validité de la vignette** : 12 mois à partir de la date d'achat
- ▲ **Duplicata délivré gratuitement** en cas de changement de véhicule, erreur, vol ou perte de la vignette initiale.

#### VENTE DES VIGNETTES ANNUELLES

Les vignettes sont en vente à :

Hôtel de ville – boulevard Daloz  
de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h du lundi au vendredi  
et de 9 h à 12 h le samedi

et sur internet : [www.lestouquettois.fr](http://www.lestouquettois.fr)

#### À PROPOS DU STATIONNEMENT PAYANT

- ▲ **Vous êtes en zone rouge :**

- Stationnement payant tous les jours de l'année
- Tarif : 2€ l'heure, les 7 premières heures, 8€ la huitième heure, 22€ le forfait post-stationnement

- ▲ **Vous êtes en zone verte :**

- Stationnement payant les week-ends, jours fériés, ponts, 31 mai, juillet-août
- Gratuit durant l'opération « Si le Touquet m'était conté »
- Tarif : 1€ l'heure, les 7 premières heures, 10€ la huitième heure, 17€ le forfait post-stationnement
- Tarif séjour en zone verte uniquement : 17€ la journée de stationnement, GRATUIT le lendemain

À noter : le stationnement sur les parkings entre l'Aqualud et le Centre Nautique de la Manche Bertrand Lambert est gratuit les jours de marché de 9h à 14h30.

- ▲ **Horaires du stationnement payant :**  
de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h.

#### FORFAIT POST-STATIONNEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le dépassement du temps de stationnement payant ne donne plus lieu à une amende pénale. Le contournant doit régler une redevance forfaitaire appelée Forfait Post Stationnement (FPS). Si vous êtes redevables de ce forfait, il en sera déduit le montant déjà réglé pour votre stationnement.

Ex. 2 h de stationnement en zone rouge = 4€ > FPS = 18€ (22-4)  
5 h de stationnement en zone verte = 5€ > FPS = 12€ (17-5)

#### 170 EMPACEMENTS GRATUITS LIMITÉS DANS LE TEMPS

- ▲ **Statio-minutes: bornes/plots détectables (vidéosurveillés)**

- Stationnement gratuit et limité à une heure de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h, (2 heures pour les emplacements à l'aéroport et au parking réservé aux utilisateurs de la salle Basculergue).
- Stationnement gratuit de 12h30 à 14h30 et de 19h à 9h.

#### Arrêts-minutes :

- Stationnement gratuit et limité à 15 à 30 minutes, uniquement sur les dégagements prévus à cet effet pour les véhicules de tourisme :

- rue Saint-Jean de 10h30 à 19h du lundi au vendredi
- aux abords de la rue St-Jean et à Quentovic de 9h à 19h.

- Respectez bien le temps imparti !

- Attention : les vignettes de stationnement ne vous donnent pas le droit de stationner en illimité sur ces emplacements.

#### QUELQUES RÈGLES A RESPECTER

##### Code de la route

Stationnez uniquement sur les emplacements délimités au sol dans les zones payantes ou non-payantes, mais JAMAIS sur les trottoirs, les espaces gazonnés ou à contre-sens de la circulation, sous peine de verbalisation.

##### Civisme

Si un horodateur est en panne, n'en déduisez pas que le stationnement est gratuit ! Dirigez-vous vers l'horodateur le plus proche. Signalez la panne à nos gardes urbains ou par téléphone au pôle de sécurité : 03 21 05 51 09.

##### Camping-cars

Deux aires de service avec eau et électricité vous accueillent :  
● Centre nautique de la baie de Canche : 16€ les 23 premières heures, 160€ la vingt-quatrième heure, taxe de séjour de 0,60€ par jour incluse

- Parc équestre : 11€ les 23 premières heures, 660€ la vingt-quatrième heure, taxe de séjour de 0,60€ par jour incluse
- Montant du Forfait Post Stationnement : 17€

##### Autocars

Parking obligatoire à l'aéroport. ● Dépose minute sur le front de mer.

## CIRCUIT DES NAVETTES

# STATIONNER, AU TOUQUET, C'EST FACILE!

édition 2019



Credits photos - COURVILLE - GENÈVE/FR - Service communication de ville de Touquet-Paris-Plage - Front de Centre VisiCarte - Conception et Impression - ÉLITE MAJAC COMMUNICATION Boulogne-sur-Mer - Tél. 03 21 02 82 83 - Éditeur - BIZZIEN. Ne pas penser à la mise en page. Document non contractuel. Usages de reproduction strictement interdits.





STATIONNER  
AU TOUQUET,  
C'EST FACILE!

- VOTRE SHOPPING EN TOUTE SÉRÉNITÉ**
- STATIO-MINUTES : BORNES / PLOTS DÉTECTABLES (vidéosurveillés) gratuits mais limités à une heure de stationnement.
  - ARRÊTS-MINUTES (vidéosurveillés) gratuits mais limités de 15 à 30 minutes.
  - PARKINGS DE LA PLAGE  
▶ stationnement gratuit les jours de marchés de 9h à 14h30

- 170 PLACES ACCESSIBLES AUX HANDICAPÉS**  
présentes dans toute la ville
- PARKING GRATUIT (AVENUE SANGUET)
  - PARKINGS MOTOS
  - TAXIS
  - AUTOCARS PARKING OBLIGATOIRE À L'AÉROPORT, DÉPOSE-MINUTE SUR LE FRONT DE MER
  - EMPLACEMENTS VOITURES ÉLECTRIQUES

**STATIONNEMENT PAYANT**  
par ticket horodateur de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h

ZONE	ROUGE	VERTE
PAYANT	Tous les jours de l'année	Tous les week-ends, jours fériés, ponts, 31 mai, juillet-août.
À L'HEURE	2€/h les 7 premières heures 8€ la huitième heure	1€/h les 7 premières heures 10€ la huitième heure
TARIF SÉJOUR		17€ la première journée, gratuit le lendemain

**PLUS DE 7500 PLACES  
DE STATIONNEMENT  
AU CŒUR DE VILLE**